

# Indignation et condamnation

Après la publication de nos articles sur l'ouverture d'une enquête judiciaire concernant les notes de frais d'Olivier Carré, plusieurs représentants politiques ont réagi. Entre indignation sur la dénonciation anonyme et sévérité à l'encontre du maire.

« Je n'oublie pas que la présomption d'innocence est la règle en droit français, estime d'abord Jean-Philippe Grand (EELV), élu municipal et candidat aux élections de mars 2020. J'attends donc les conclusions de la justice pour m'exprimer sur ce sujet. J'espère que ce sera rapide, afin que nous puissions parler des enjeux climatiques et des sujets qui permettront aux Orléanais de choisir l'équipe qui se mettra à leur service pour les six années à venir. »

Dominique Tripet, élu d'opposition PCF, se dit « dégoûtée par la méthode employée, une lettre anonyme. Pour le reste, si le maire a commis des erreurs, volontaires ou pas, la justice passera. »

L'ancien premier magistrat socialiste, Jean-Pierre Sueur, dont Olivier Carré a parlé dans notre article en expliquant que, comme



**ATTITUDE.** Certains élus s'indignent de la dénonciation qui a provoqué l'ouverture de l'enquête. D'autres jugent le fond.

lui, il s'était beaucoup déplacé à Paris pour représenter Orléans (tout comme Serge Grouard), a réagi vertement. « J'ai été maire d'Orléans durant douze ans. J'ai été député et maire durant deux ans, ministre et maire durant deux ans. J'ai donc exercé durant huit ans le seul mandat de maire. Durant toute cette période, je n'ai jamais fait rembourser par la ville une seule note d'hôtel à Paris. Cela aurait été injustifié. Et cela l'est toujours. »

## Le PS veut un remboursement

Les socialistes orléanais vont plus loin. « L'argent public ne doit jamais servir les intérêts ou le train de vie personnels des élus,

même couvert par une délibération. Ces nombreuses dépenses d'Olivier Carré ne doivent en aucun cas être supportées par les impôts des Orléanais. C'est pour cela que nous demandons officiellement à Olivier Carré de rembourser les Orléanais et de s'excuser d'avoir eu recours à de l'argent public pour ce type de dépenses somptuaires. Nous demandons ainsi que le barème voté en conseil municipal en juin 2019 puisse s'appliquer sur les dépenses entre 2016 et 2019. Nous souhaitons qu'une commission puisse rapidement statuer sur le montant et le périmètre de ce remboursement. » ■

Florent Buisson